

## Fiche Programme

AIPRE

# AIPR - Encadrants

Actualisation et validité : 5 ans

### Public Concerné

Encadrant:: personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet (conducteur de travaux, chargé d'études, personnes de bureaux de maître d'oeuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géo référencement de réseaux).

### Pré Requis

Être âgé de 18 ans minimum au moment de la formation, savoir maîtriser les 4 opérations (addition, soustraction, division, multiplication) et savoir

### Objectifs

Approfondir vos connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux. Identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail ; Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme

### Les + métier

Les salariés de l'entreprise, intervenant à proximité des réseaux en préparation administrative et technique des travaux, les maîtres

### Qualification Intervenant(e)s

Personnel qualifié par expérience professionnelle et certifié par notre centre d'examen

### Moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée de vidéo projecteur et tableau blanc et connexion WI FI indispensable
- Support pédagogique trame de formation, DVD, livret stagiaire)
- Tablettes tactiles pour examens

### Objectifs Pédagogiques

Réaliser des travaux de terrassement en toute sécurité pour les intervenants (à partir de la nouvelle réglementation DT/DICT), pour les salariés travaillant à proximité des réseaux sensibles.

### Modalités d'évaluation

Examen : QCM AIPR (1h) effectué sur tablette tactile en connexion avec le MEEM.

### Modalités d'Accessibilité

Accessibilité aux personnes handicapées : Pour tout complément d'information, contactez notre référent Handicap dédié aux formations à l'adresse mail suivante : [info.handicap@cacef.fr](mailto:info.handicap@cacef.fr)

#### Durée

**7.00** Heures **1** Jour

#### Effectif

De 3 à 10 Personnes

#### Lieux

INTER (Ribécourt et Goussainville)  
INTRA (chez le client):

#### Dates

Nous contacter



Contactez-nous !

**Alain MARYE**  
Gérant & Responsable Pédagogique

Tél. : 0344437026  
Mail : [centre@cacef.fr](mailto:centre@cacef.fr)

### Parcours pédagogique

#### Formation Théorique :

- Code du Travail - Code de l'environnement - articles R 554-19 à 554-38
- Arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux.
- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement es réseaux sur le chantier,
- votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux
- La réglementation DT – DICT
- Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Définition et glossaire,
- Les différents acteurs de la réforme et les types de réseaux concernés (DT – DICT)les cas de dispense.
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT- DT. DT DICT conjointes)
- DT suivie d'une DICT (la préparation du projet, la préparation des travaux)
- DT-DICT conjointes « régime simultané »
- L'exécution des travaux : le marquage-piquetage
- Cas particulier des travaux urgent (ATU)
- Application du guide technique
- La reconnaissance du terrain
- En cas de dommage d'arrêt de chantier...

#### TEST :

Le test d'évaluation pour l'AIPR comporte une épreuve théorique : Pour obtenir l'attestation de compétence, le participant doit remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques dites QCM. L'examen pour les profils "concepteur" et "encadrant" comprend 40 questions. La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants : - réponse bonne : + 2 points / réponse "je ne sais pas" : 0 point. / réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point - réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points Score minimal pour réussir à l'examen "concepteur" ou "encadrant" : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points)